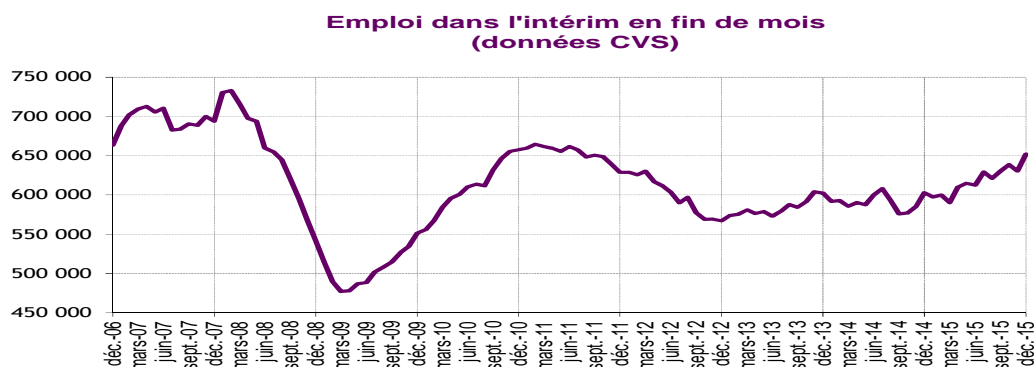


L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN DÉCEMBRE 2015

Fin décembre 2015, le nombre d'intérimaires s'établit à 651 900 en valeur corrigée des variations saisonnières (donnée provisoire). Il connaît une hausse par rapport à fin novembre 2015 (+3,4%) et progresse de 8,1% en un an*.

L'évaluation définitive du nombre d'intérimaires à fin novembre est de 630 400, soit une évolution de -1,3% en un mois et une hausse de 7,8% sur un an (cf. annexe 2).



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN DÉCEMBRE 2015

La répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire diffère sensiblement de celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie et la construction. L'industrie représente 17,1% de l'emploi salarié total, mais emploie 43,2% des intérimaires. La construction représente 17,1% de l'emploi intérimaire contre 7,6% de l'emploi salarié total. Inversement, 75,1% des salariés travaillent dans le secteur tertiaire contre seulement 39,2% des intérimaires (cf. tableau 1 en annexe 3).

A fin décembre, le taux de recours à l'intérim¹ est de 8,5% dans l'industrie, de 7,6% dans la construction et de 2,0% dans le secteur tertiaire. Le taux de recours moyen, tous secteurs confondus, est de 3,7%.

SECTEURS D'ACTIVITE (A4)	Taux de recours à l'intérim à fin décembre (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	NS
Industrie	8,5
Construction	7,6
Tertiaire	2,0
TOTAL	3,7

Données brutes

***Avertissement :** Les évolutions d'emploi intérimaire présentées ici reposent sur une méthodologie établie en commun avec la Dares et sont donc identiques avec celles publiées par la Dares. Cf <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/systeme-d-information-ett-@/5931/view-article-234.html>. Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

¹ Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur (y compris intérim), estimés à partir des données trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoss relatives à fin septembre 2015 (dernier point disponible).

Évolution mensuelle par secteur (CVS)

En décembre, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans la construction (+5,4%). Ils sont suivis par ceux de l'industrie et du tertiaire (respectivement +4,5% et +1,1%).

Secteurs	Principaux secteurs	Variation absolue mensuelle (nombre d'intérimaires)	Evolution mensuelle CVS	Evolution trimestrielle CVS	Evolution annuelle CVS
Industrie		12 790	4,5%	4,8%	9,6%
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	90	0,5%	1,2%	3,6%
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2 050	3,9%	4,2%	3,5%
	Fabrication d'autres produits industriels	6 470	5,0%	-5,7%	4,8%
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	1 200	3,3%	4,1%	10,1%
	Fabrication de matériels de transport	2 960	6,9%	0,3%	6,3%
Construction		6 050	5,4%	4,2%	3,5%
Tertiaire		2 630	1,1%	1,3%	8,8%
	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	-590	-1,0%	-5,7%	4,8%
	Transports et entreposage	1 940	2,6%	4,1%	10,1%
	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	-10	0,0%	0,3%	6,3%
	Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	230	1,8%	2,7%	1,6%

Parmi les principaux secteurs de l'industrie, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans la « fabrication de matériels de transport » (+6,9%). Ce secteur est suivi par la « fabrication d'autres produits industriels » (+5,0%), la « fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » (+3,9%) puis par la « fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines » (+3,3%). Les effectifs des « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » augmentent faiblement (+0,5%).

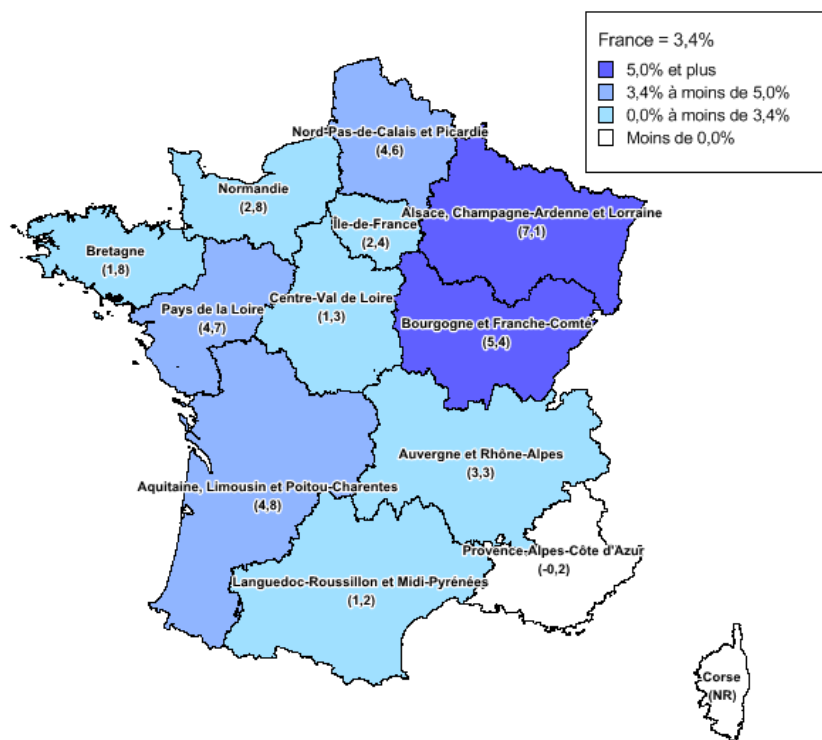
Dans le tertiaire, les effectifs intérimaires connaissent des hausses dans les « transports et entreposage » (+2,6%) et les « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » (+1,8%). Les effectifs des « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » sont stables. Ceux du « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » baissent (-1,0%).

Évolution par région

La répartition régionale de l'emploi intérimaire est relativement proche de celle de l'emploi salarié total. Cependant, les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur font partie des régions qui possèdent les plus faibles taux de recours à l'intérim (respectivement 2,5% et 2,7%) en raison du faible poids de leur industrie. A l'opposé, les taux de recours les plus élevés se situent dans les régions suivantes : Pays de la Loire (5,3%), Centre-Val de Loire (5,0%) et Bourgogne et Franche-Comté (4,8%) (cf. tableau 2 en annexe 3).

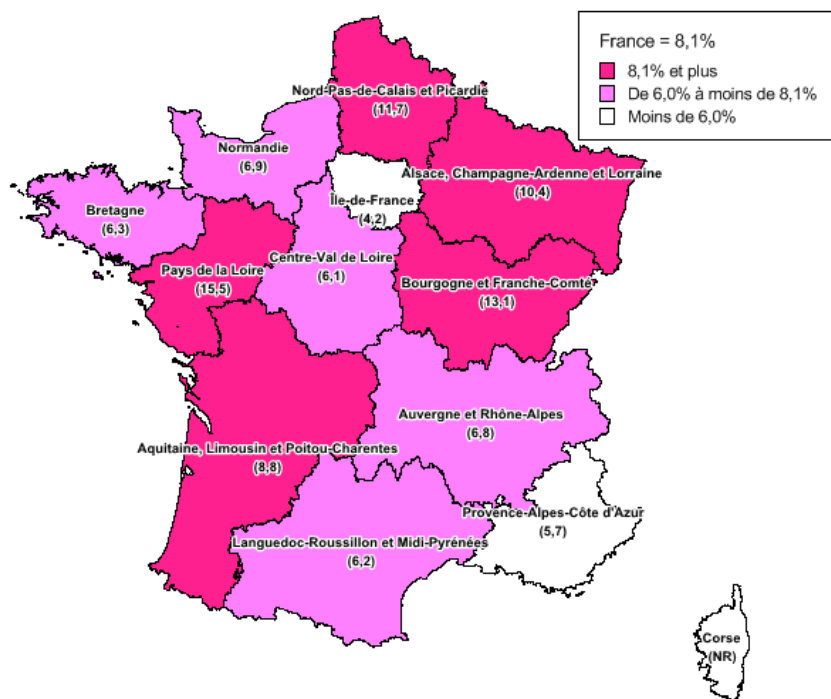
En décembre par rapport à novembre, l'emploi intérimaire progresse dans 11 régions. La région Alsace Champagne-Ardenne et Lorraine enregistre la plus forte hausse (+7,1%). Seule la région Provence-Alpes-Côte d'Azur affiche une baisse (-0,2%).

Carte 1 – Évolution mensuelle (CVS) décembre 2015/novembre 2015



Sur un an, l'emploi intérimaire progresse dans l'ensemble des régions. La hausse la plus marquée concerne la région Pays de la Loire (+15,5%). Les effectifs intérimaires augmentent le moins en Île-de-France (+4,2%).

Carte 2 – Évolution annuelle (CVS) décembre 2015/décembre 2014

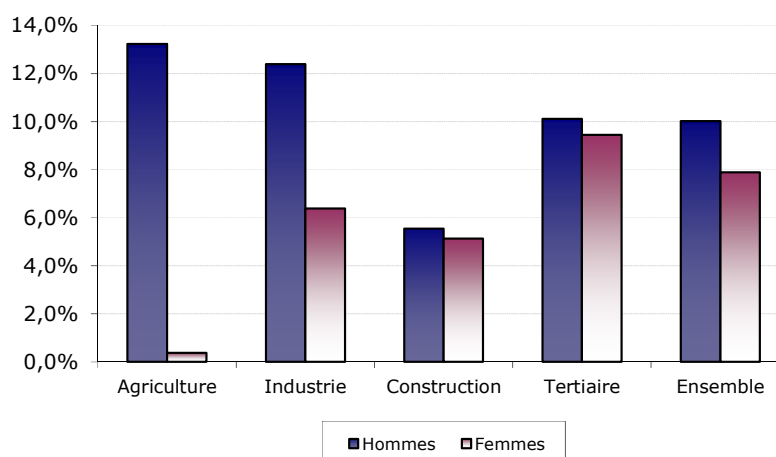


Évolution par sexe selon le secteur d'activité

Les intérimaires sont majoritairement des hommes (72,0%). Par rapport à fin décembre 2014, leur part augmente de 0,4 point.

Sur un an, les effectifs intérimaires augmentent plus pour les hommes (+10,0%) que pour les femmes (+7,9%). Au sein de chaque secteur, les effectifs intérimaires masculins progressent plus que ceux de leurs homologues féminins : respectivement +12,4% pour les hommes contre +6,4% pour les femmes dans l'industrie, +10,1% pour les hommes contre 9,5% pour les femmes dans le tertiaire et +5,6% pour les hommes contre +5,1% pour les femmes dans la construction.

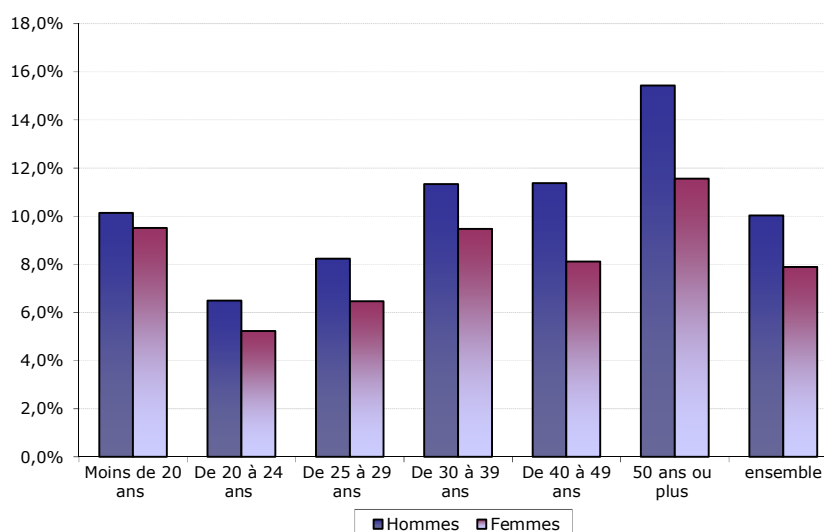
Évolution annuelle par sexe selon le secteur d'activité (en %, données brutes)



Évolution par âge selon le sexe de l'intérimaire

La population des intérimaires est relativement jeune : 44,3% d'entre eux ont moins de 30 ans en décembre 2015 (cf. tableau 3 en annexe 4). Par rapport à fin décembre 2014, les intérimaires de 20 à 24 ans et ceux de 25 à 30 ans ont vu leurs parts baisser (respectivement -0,7 point et -0,3 point). La part des intérimaires de moins de 20 ans est stable. Les autres catégories d'âge voient leurs parts augmenter, notamment celle des 50 ans ou plus (+0,4 point).

Évolution annuelle par âge selon le sexe de l'intérimaire (en %, données brutes)



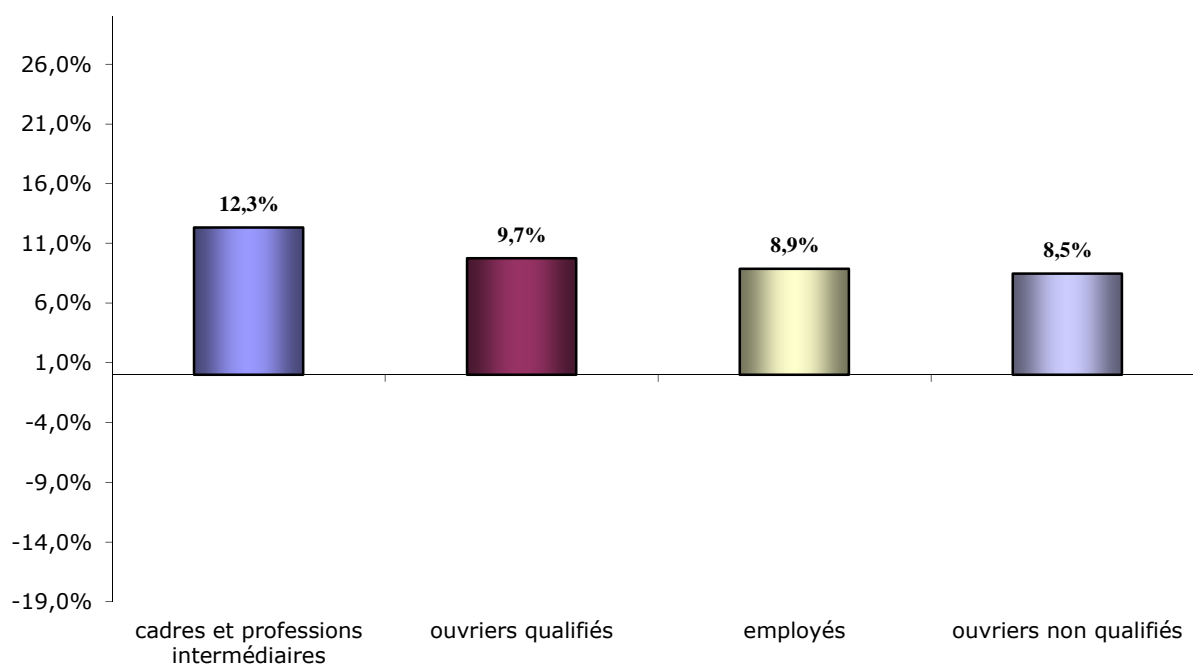
Évolution par catégorie socioprofessionnelle

Les emplois intérimaires sont très majoritairement des emplois d'ouvriers : 38,5% sont des ouvriers qualifiés et 37,2% des ouvriers non qualifiés (cf. tableau 4 en annexe 4).

Sur un an par rapport à fin décembre 2014, les parts des différentes catégories socioprofessionnelles dans l'emploi intérimaire évoluent peu. Les parts des employés et des ouvriers non qualifiés baissent (respectivement -0,1 point et -0,3 point). En revanche, celles des ouvriers qualifiés et des cadres et professions intermédiaires augmentent (+0,1 point et +0,3 point).

Sur un an, toutes les catégories socioprofessionnelles voient leurs effectifs intérimaires augmenter : +12,3% pour les cadres et professions intermédiaires, +9,7% pour les ouvriers qualifiés, +8,9% pour les employés et +8,5% pour les ouvriers non qualifiés.

Évolution annuelle selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



Fabien Dupuis
Département Observatoire de l'emploi

Annexe 1 : Sources et concepts

Le système d'information spécifique aux Etablissements de Travail Temporaire

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Relevé Mensuel de Mission » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de RMM et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : DARES).

Les concepts d'emploi intérimaire et exploitation statistique

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31.12.1995 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois², et non au seul dernier jour ouvré du mois. Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.

Convergence des statistiques d'évolution d'emploi intérimaire publiées par Pôle emploi et par la Dares

Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares ont publié des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison des traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015, des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques.

A la suite de ces travaux, Pôle emploi a révisé à compter de la publication de mars 2015 (statistiques relatives à janvier 2015) ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2013. La Dares a utilisé en mars 2015 la méthodologie commune pour établir sa statistique d'évolution provisoire de l'emploi intérimaire en janvier 2015 ; elle révisé dans sa publication d'avril 2015 ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2009.

Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

Calcul des évolutions

L'évolution provisoire de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant uniquement les missions déclarées « à l'heure » par des entreprises de travail temporaire qui ont déclaré des missions à la fois pour le mois M et pour le mois M+1 (méthode dite de « cylindrage » ou à champ de SIRET constant). Cela représente environ 90% des missions déclarées.

L'évolution révisée de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant l'exhaustivité des missions déclarées « à l'heure » ou avec un mois de retard, sans « cylindrage » (soit près de 97% des missions déclarées).

Pour le calcul des évolutions, chaque mission en cours lors des 5 jours pertinents est comptabilisée au prorata de sa durée (une mission d'1 jour compte ainsi pour 0,2 ; une mission de 2 jours pour 0,4 etc.).

Les évolutions publiées, provisoires comme révisées, sont corrigées des variations saisonnières. Les séries CVS sont réalisées à l'aide de la procédure X12 en retenant le modèle multiplicatif. Les coefficients CVS sont réestimés tous les mois.

² Les cinq derniers jours ouvrés « pertinents » sont les cinq derniers jours ouvrés du mois qui ne sont pas concernés par un « pont ». Il existe aussi un traitement spécifique pour le mois de décembre afin d'exclure la période entre les fêtes.

Annexe 2 : Evolution en fin de mois

Date	Effectifs en fin de mois avant révision <i>Données CVS</i>	Effectifs en fin de mois <i>Données CVS</i>	<i>Taux d'évolution CVS</i>		
			Taux Mensuel	Taux trimestriel	Taux annuel
déc.-11	628 620	628 620	-1,7%	-3,4%	-4,4%
janv.-12	629 047	629 047	0,1%	-3,1%	-4,6%
févr.-12	625 677	625 677	-0,5%	-2,1%	-5,9%
mars.-12	630 191	630 191	0,7%	0,2%	-4,8%
avr.-12	617 052	617 052	-2,1%	-1,9%	-6,4%
mai.-12	611 729	611 729	-0,9%	-2,2%	-6,7%
juin.-12	603 512	603 512	-1,3%	-4,2%	-8,8%
juil.-12	590 018	590 018	-2,2%	-4,4%	-10,3%
août.-12	596 905	596 905	1,2%	-2,4%	-7,9%
sept.-12	577 406	577 406	-3,3%	-4,3%	-11,3%
oct.-12	568 935	568 935	-1,5%	-3,6%	-12,3%
nov.-12	569 222	569 222	0,1%	-4,6%	-11,0%
déc.-12	566 947	566 947	-0,4%	-1,8%	-9,8%
janv.-13	573 755	573 825	1,2%	0,9%	-8,8%
févr.-13	575 310	575 376	0,3%	1,1%	-8,0%
mars.-13	580 816	580 877	1,0%	2,5%	-7,8%
avr.-13	576 306	576 417	-0,8%	0,5%	-6,6%
mai.-13	578 708	578 853	0,4%	0,6%	-5,4%
juin.-13	572 754	572 913	-1,0%	-1,4%	-5,1%
juil.-13	579 099	579 279	1,1%	0,5%	-1,8%
août.-13	587 383	587 632	1,4%	1,5%	-1,6%
sept.-13	584 908	584 321	-0,6%	2,0%	1,2%
oct.-13	592 638	591 195	1,2%	2,1%	3,9%
nov.-13	603 191	604 083	2,2%	2,8%	6,1%
déc.-13	602 356	602 350	-0,3%	3,1%	6,2%
janv.-14	591 659	591 767	-1,8%	0,1%	3,1%
févr.-14	592 749	592 853	0,2%	-1,9%	3,0%
mars.-14	585 560	585 650	-1,2%	-2,8%	0,8%
avr.-14	589 997	590 143	0,8%	-0,3%	2,4%
mai.-14	587 353	587 548	-0,4%	-0,9%	1,5%
juin.-14	599 946	600 181	2,2%	2,5%	4,8%
juil.-14	607 813	608 052	1,3%	3,0%	5,0%
août.-14	592 859	593 186	-2,4%	1,0%	0,9%
sept.-14	576 660	575 894	-2,9%	-4,0%	-1,4%
oct.-14	578 859	576 872	0,2%	-5,1%	-2,4%
nov.-14	583 794	585 029	1,4%	-1,4%	-3,2%
déc.-14	602 834	602 846	3,0%	4,7%	0,1%
janv.-15	597 312	597 458	-0,9%	3,6%	1,0%
févr.-15	599 583	599 727	0,4%	2,5%	1,2%
mars.-15	590 049	590 171	-1,6%	-2,1%	0,8%
avr.-15	609 875	610 039	3,4%	2,1%	3,4%
mai.-15	614 622	614 801	0,8%	2,5%	4,6%
juin.-15	612 148	612 386	-0,4%	3,8%	2,0%
juil.-15	629 099	629 345	2,8%	3,2%	3,5%
août.-15	620 950	621 305	-1,3%	1,1%	4,7%
sept.-15	631 589	630 616	1,5%	3,0%	9,5%
oct.-15	641 336	638 841	1,3%	1,5%	10,7%
nov.-15	631 689	630 424	-1,3%	1,5%	7,8%
déc.-15*		651 930	3,4%	3,4%	8,1%

*Données provisoires

Annexe 3

Tableau 1 – Répartition de l'emploi intérimaire selon les secteurs

SECTEURS D'ACTIVITE (A17)	Répartition de l'emploi intérimaire à fin décembre (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	0,5
Industrie	43,2
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2,9
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	9,1
Cokéfaction et raffinage	0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines	5,4
Fabrication de matériels de transport	6,4
Fabrication d'autres produits industriels	19,3
Construction	17,1
Tertiaire	39,2
Commerce-réparation d'automobiles et de moto cycles	10,1
Transports et entreposage	13,7
Hébergement et restauration	1,7
Information et communication	1,0
Activités financières et d'assurance	1,8
Activités immobilières	0,4
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,4
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	2,1
Autres activités de services	0,9
TOTAL	100,0

Tableau 2 - Répartition de l'emploi intérimaire selon les régions

REGIONS	Répartition de l'emploi intérimaire à fin décembre (en %)	Répartition de l'emploi salarié au 30/09/15(en %)	Taux de recours à l'intérim (en %)*
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE	8,6	7,8	4,1
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	8,3	7,9	3,9
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	13,2	12,4	3,9
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	5,0	3,8	4,8
BRETAGNE	5,7	4,5	4,6
CENTRE-VAL DE LOIRE	4,9	3,6	5,0
CORSE	0,0	0,5	NR
ÎLE-DE-FRANCE	17,5	25,9	2,5
LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES	6,8	7,7	3,3
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE	10,4	8,1	4,7
NORMANDIE	5,8	4,6	4,6
PAYS DE LA LOIRE	8,3	5,7	5,3
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,4	7,5	2,7
TOTAL	100,0	100,0	3,7

*Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires de la région et les effectifs salariés globaux de cette région estimés fin septembre 2015.

Annexe 4

Tableau 3 - Répartition selon l'âge

Age	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 20 ans	3,8%	3,4%	3,7%
De 20 à 24 ans	21,6%	22,0%	21,7%
De 25 à 29 ans	18,8%	19,3%	18,9%
De 30 à 39 ans	27,0%	24,5%	26,3%
De 40 à 49 ans	18,5%	19,7%	18,8%
50 ans ou plus	10,3%	11,2%	10,6%

Tableau 4 - Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	Ensemble
Cadres et Professions intermédiaires	8,3%	16,4%	10,6%
Employés	6,2%	33,0%	13,7%
Ouvriers qualifiés	47,5%	15,4%	38,5%
Ouvriers non qualifiés	38,0%	35,2%	37,2%

Tableau 5 - Répartition selon les 4 grands secteurs

Secteur d'activité en nomenclature A4	Homme	Femme	Ensemble
agriculture	0,4%	0,5%	0,5%
industrie	43,0%	44,0%	43,2%
construction	22,5%	3,3%	17,1%
tertiaire	34,1%	52,2%	39,2%

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley,
75987 Paris cedex 20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de
l'Évaluation